



Note de conjoncture

Novembre 2024

**LOGEMENT
CONSTRUCTION**



Construction neuve à La Réunion

Octobre 2023 – septembre 2024

Les tendances globalement à la baisse.

D'octobre 2023 à septembre 2024, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 6 200 à La Réunion, volume en baisse de 8,3 % par rapport à la même période un an auparavant. La chute concerne les logements individuels (- 21,1 %), aussi bien les individuels purs (- 20,4 %) que les groupés (- 22,2 %). En revanche, le secteur collectif est en hausse (+ 4,8 %). De manière générale, depuis début 2022, le nombre de logements autorisés diminue.

Au niveau national la diminution des délivrances de permis (- 9,4 %) touche toutes les catégories d'habitations.

À La Réunion, les mises en chantier reculent (- 16 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Tous les types de logements sont concernés : les individuels (- 19,7 %) et les collectifs (- 12,7 %). Au niveau national, la décrue est plus marquée (- 19,7 %) et ce pour tous les types de logements.

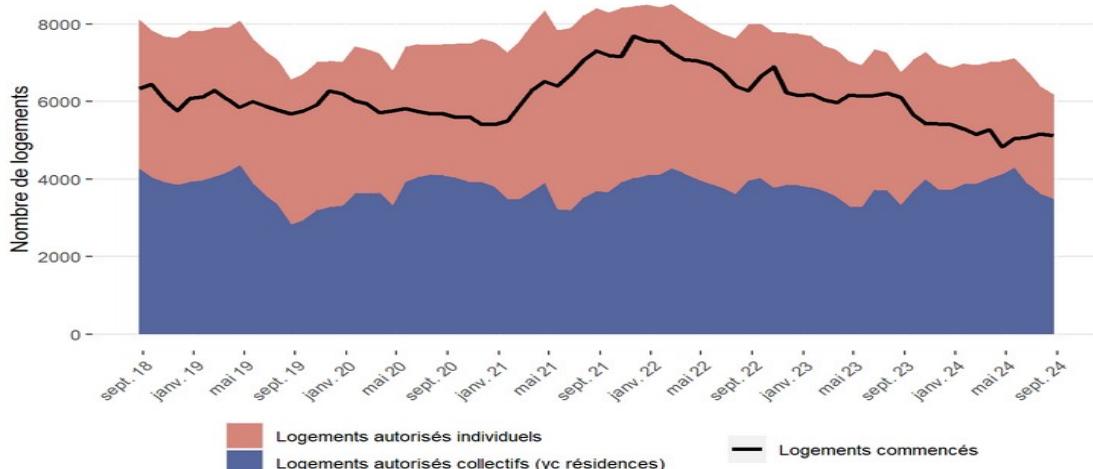
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		Octobre 2023 - septembre 2024	La Réunion
Autorisés dont :	6 200	-8,3	-9,4
Individuels	2 700	-21,1	-16,1
• individuels purs	1 790	-20,4	-23,0
• individuels groupés	910	-22,2	-0,1
Collectifs ³	3 500	4,8	-5,2
Commencés dont :	5 130	-16,0	-19,7
Individuels	2 370	-19,7	-26,4
• individuels purs	1 680	-23,6	-32,7
• individuels groupés	690	-8,0	-7,0
Collectifs ³	2 760	-12,7	-14,9

Source: SDES-Deal, [Sit@del2](#), estimations en date réelle à fin Octobre 2024.

¹ Cumul Octobre 2023 - septembre 2024 rapporté au cumul Octobre 2022 - septembre 2023, ² Hors Mayotte, ³ Y.c. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, [Sit@del2](#), estimations en date réelle à fin Octobre 2024.

Entre octobre 2023 et septembre 2024, 307 120 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en diminution (- 13,1 %) par rapport à la même période un an auparavant. La baisse se traduit notamment dans les secteurs de l'hôtelier (- 59 %), de l'agriculture (- 28,4 %) et du commerce (- 28,3 %).

En revanche les secteurs du service public (+ 108,7 %), de l'artisanat (+ 54 %) et de l'industrie (+ 6,2 %) sont en hausse.

D'octobre 2023 à septembre 2024, 196 090 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une chute de 7,9 % par rapport à la même période un an auparavant. Les principaux types de locaux concernés par cette décroissance sont : le service public (- 44,8 %), l'hôtelier (- 34 %) et l'agriculture (- 26,5 %). L'entrepôt (+ 52,9 %), l'artisanat (+ 22,9 %) et l'industrie (+ 17,2 %) sont eux en progression.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Au niveau national tous les types de locaux autorisés et commencés sont également en repli.

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		Octobre 2023 - septembre 2024	La Réunion
Locaux autorisés dont :			
hébergement hôtelier	307 120	-13,1	-3,9
bureaux	6 970	-59,0	-12,2
commerce	51 370	-22,3	-14,2
artisanat	41 100	-28,3	-3,2
industrie	10 900	54,0	-1,9
exploitation agricole ou forestière	28 720	6,2	-10,4
entrepôt	61 590	-28,4	6,6
service public ou d'intérêt collectif	62 280	-13,4	-6,4
	44 190	108,7	1,5
Locaux commencés dont :			
hébergement hôtelier	196 090	-7,9	-8,5
bureaux	7 090	-34,0	-36,5
commerce	32 490	-16,8	-16,3
artisanat	24 250	-11,0	-9,8
industrie	4 720	22,9	-8,3
exploitation agricole ou forestière	18 580	17,2	-1,5
entrepôt	35 490	-26,5	-10,0
service public ou d'intérêt collectif	56 280	52,9	-4,0
	17 190	-44,8	-5,9

Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Octobre 2024.

¹ Cumul Octobre 2023 - septembre 2024 rapporté au cumul Octobre 2022 - septembre 2023, ² Hors Mayotte.

Prochaine parution : février 2025

pour les résultats janvier 2024 à décembre 2024

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

Pour en savoir plus

Sources et méthodes sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© Deal 2020